

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT P1107-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 1 RELATIVE AUX USAGES COMMERCIAUX À L'INTÉRIEUR D'UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à la suite de l'adoption de la résolution n°17-732 lors de la séance du 18 décembre 2017 pour le projet de règlement P1107-5 amendant le Règlement sur les usages conditionnels 1107, tiendra une assemblée publique de consultation le **22 janvier 2018** à compter de 19 h 30, en la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'objet de ce règlement est d'intégrer des dispositions relatives aux usages artisanaux et artistiques à l'intérieur d'un bâtiment accessoire détaché du bâtiment principal, en zone agricole, tout en préservant la quiétude d'un secteur.

Les dispositions du présent projet de règlement visent l'ensemble des zones agricoles du territoire de la ville de Sainte-Julie.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Veillez prendre note que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 9 janvier 2018.

La greffière de la Ville,

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate